

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 3 novembre 2020

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue par visioconférence, le mardi 3 novembre 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Doris Gagnon, sous la présidence de la mairesse suppléante, Marie Dubois, formant quorum.

Absents : Louis-Georges Simard et Gilles Martin

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-11-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-11-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-11-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

5. Suivi au procès-verbal

Procès-verbal du 6 octobre 2020

Point 23 : Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Les démarches ont été entreprises auprès du ministère de la Famille et nous attendons leur approbation.

6. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021

20-11-04

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 20h :

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1^{er} juin
- 6 juillet
- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

QUE toutes les séances publiques soient tenues à la salle du conseil situé au 133, route 132 à 20 h.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

ADOPTÉ

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-07 relatif à la propreté, la sécurité et l'ordre dans les endroits publics

AM-2020-06

Conformément à l'article 445 du Code municipal, madame Doris Gagnon, conseillère, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la propreté, la sécurité et l'ordre dans les endroits publics.

Le projet de règlement 2020-07 est présenté par madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière et déposé séance tenante.

Ce dernier sera disponible sur le site internet de la Municipalité au plus tard le 5 novembre 2020.

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-08 relatif aux colporteurs et commerçants itinérants

AM-2020-07

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur Yves Martin, conseiller, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux colporteurs et commerçants itinérants.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

Le projet de règlement 2020-08 est présenté par madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière et déposé séance tenante.

Ce dernier sera disponible sur le site internet de la Municipalité au plus tard le 5 novembre 2020.

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-09 relatif aux nuisances

AM-2020-08

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur François Chalifour, conseiller, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux nuisances.

Le projet de règlement 2020-09 est présenté par madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière et déposé séance tenante.

Ce dernier sera disponible sur le site internet de la Municipalité au plus tard le 5 novembre 2020.

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-10 relatif à la prévention incendie

AM-2020-09

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la prévention incendie.

Le projet de règlement 2020-10 est présenté par madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière et déposé séance tenante.

Ce dernier sera disponible sur le site internet de la Municipalité au plus tard le 5 novembre 2020.

11. Fédération québécoise des municipalités - Renouvellement de l'adhésion 2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion à la FQM pour l'année 2021 et que la cotisation demandée est de 1 374,12 \$ plus taxes ;

20-11-05

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité paie, en début 2021, sa contribution annuelle au montant de 1 374,12 \$ plus taxes pour le renouvellement de l'adhésion 2021 à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

12. Offre de service de Service Kam-Aide inc. pour le grand ménage de la Mairie

ATTENDU QUE la dernière fois que le grand ménage du bureau municipal a été fait remonte en 2017 ;

ATTENDU QUE Services Kam-Aide inc. offre ses services pour le grand ménage des entreprises et que nous avons reçu une offre de service pour la Mairie au montant estimé de 2 478 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le montant payé sera en fonction du nombre d'heures réelles travaillées ;

20-11-06

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

QUE le conseil retienne les services de Service Kam-Aide inc. pour le grand ménage de la Mairie et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire tout ce qui est nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. Offre de service de Lévesque Ébénisterie commerciale pour un meuble de rangement et de travail près du photocopieur

ATTENDU QUE l'espace actuel pour le rangement de la papeterie est insuffisant ;

ATTENDU QUE cet espace n'a jamais été aménagé convenablement depuis le déménagement du bureau municipal dans l'ancien bâtiment de la caisse ;

ATTENDU QU'un meuble fait sur mesure est nécessaire puisqu'une fenêtre est située en arrière dudit meuble ;

ATTENDU QUE cet ajout permettra une meilleure ergonomie de travail pour les employés ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de Lévesque Ébénisterie commerciale au montant de 2 675 \$ plus taxes pour un meuble de rangement en mélamine et que le prix comprend l'installation ;

20-11-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la soumission et autorise le paiement à Lévesque Ébénisterie commerciale au montant de 2 675 \$ plus taxes pour l'achat du meuble de rangement.

QUE les fonds seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

14. Achat d'une génératrice pour la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE le Conseil veut se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (chapitre S-2.3, a. 194) ;

ATTENDU QUE l'article 9 se lit comme suit : « *Les centres de services et d'hébergement temporaire pour les victimes doivent être équipés d'installations sanitaires. De plus, la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ces centres.* » ;

ATTENDU QUE le Conseil dispose toujours de la subvention Agence 911 d'un montant de 8 647 \$ pour l'achat de matériel ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une soumission de Génératrice Drummond pour l'achat d'une génératrice de 100 KW couvrant l'entièreté des besoins électriques de la salle du Tricentenaire, au maximum de la capacité de la boîte électrique, au montant de 39 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la génératrice doit être raccordée au panneau électrique par un électricien et que Votre Docteur Électrique inc. a fait un prix budgétaire de 8 000\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la génératrice doit être installée sur une dalle de béton à l'extérieur de la salle du Tricentenaire et que les travaux publics prévoient une dépense d'un maximum de 1 000\$ plus taxes ;

20-11-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

QUE le Conseil accepte la soumission de Génératrice Drummond au montant de 39 000 \$ plus taxes.

QUE le Conseil accepte le prix budgétaire de Votre Docteur Électrique inc. au montant de 8 000 \$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise une dépense d'environ 1 000 \$ plus taxes pour l'installation d'une dalle de béton.

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant d'environ 48 000 \$ plus taxes pour l'achat de la génératrice et de son installation lorsque les travaux seront terminés.

QUE les crédits budgétaires nécessaires seront prélevés de la subvention Agence 911 pour un montant de 8 647 \$ et le solde restant à même le surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

15. Déplacement de la croix de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît les croix de chemin comme faisant partie intégrante du patrimoine culturel de la municipalité ;

ATTENDU QUE la croix de chemin de l'Anse-des-Mercier située sur le lot 4 320 175 doit être déplacée à la demande des propriétaires du terrain actuels ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux (CCCPO) a accepté d'accueillir la croix sur leur terrain et a identifié un endroit pour son installation sur le lot 4 320 191 ;

ATTENDU QUE cet emplacement permet de conserver la croix dans son milieu ;

ATTENDU QUE le CCCPO a demandé un panneau d'interprétation pour accompagner la croix ;

ATTENDU QUE ce panneau pourrait faire parti du circuit Fil Rouge de la municipalité ;

ATTENDU QUE Parcours Fil Rouge a fait une soumission au montant de 3 500\$ plus taxes dont un montant de 2 275\$ plus taxes sera payable en 2020 ;

20-11-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le déplacement de la croix de l'Anse-des-Mercier sur le lot 4 320 191.

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour l'installation de la croix et de son entretien avec le CCCPO.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement d'un montant d'environ 1 500\$ incluant les taxes pour le déplacement de la croix incluant l'installation d'un panneau Fil Rouge.

QUE le Conseil accepte la soumission de Parcours Fil Rouge au montant de 3 500\$ plus taxes pour la réalisation du panneau d'interprétation.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du FRR au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

16. Entente culturelle pour la réalisation des projets en lien avec l'histoire, le patrimoine et la généalogie à Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE les fêtes du 350^e de la Municipalité seront célébrées en 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil a plusieurs projets en lien avec l'histoire, le patrimoine et la généalogie dans son plan de développement ;

ATTENDU QUE les projets suivants demandent une aide financière :

- Monument commémoratif au Seigneur Deschamps et ses censitaires ;
- Marquage au sol de la première église ;
- Création d'une page internet pour les chercheurs de généalogie en lien avec le mémorial du cimetière ;
- Mise en valeur des artefacts trouvés lors des fouilles archéologiques ;
- Présentation des résultats des fouilles à la population ;
- Panneaux d'interprétation sur les fouilles ;

ATTENDU QUE cette liste de projets n'est pas exhaustive et qu'elle pourrait être modifiée selon les contextes de réalisation ;

20-11-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil demande à la MRC de Kamouraska de prévoir un montant de 20 000\$ dans l'Entente culturelle pour la réalisation des projets en lien avec l'histoire, le patrimoine et la généalogie à Rivière-Ouelle.

QUE le Conseil assumera 50% de la dépense en lien avec les projets.

ADOPTÉ

17. Dons aux organismes régionaux

20-11-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 50 \$ à la Fondation des archives de la Côte-du-Sud ;
- 50 \$ à Centraide Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

18. Résolution d'appui – Appel de mobilisation pour les tout-petits

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2020 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société ;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE la Municipalité détient une politique familiale en cours de révision ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise ;

ATTENDU QU'afin de souligner la Grande semaine des tout-petits, la Municipalité organise les activités suivantes :

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020

- Lecture d'un conte aux 0-6 ans qui aura lieu le 21 novembre à 10 h ;
- Concours photo de la petite enfance (organisé en collaboration avec COSMOSS).

20-11-12

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

ADOPTÉ

19. Approbations des comptes

Séance de : Novembre 2020	Total
Comptes payés entre le 1er et le 31 octobre	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 432.40 \$
Rémunération employés municipaux	32 833.29 \$
RVER	974.45 \$
Dicom	18.54 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	109 526.00 \$
Transport Pierre Dionne	16 870.77 \$
La Pièce jeux d'évasion	387.80 \$
Fondation Bouchard inc.	100.00 \$
Fondation André Côté	30.00 \$
Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima	50.00 \$
Projection 16-35	50.00 \$
Association touristique du Bas-Saint-Laurent	329.98 \$
Régie des matières résiduelles	23 754.50 \$
Centre Communautaire et Culturel de la Pointe aux Orignaux	4 000.00 \$
Nancy Fortin	59.65 \$
Denise Fournier	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	25.00 \$
André Anctil	168.72 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Hydro-Québec	3 949.24 \$
Bell Canada	227.05 \$
Eric Tremblay	100.00 \$
Ferme de l'Anse	9 830.36 \$
Vidéotron	255.01 \$
Ecol'eau	13 279.62 \$
Fabrique de RO	683.33 \$
Visa	766.60 \$
Alexandra Pineault	210.00 \$
Bouchard Service Conseil	10 934.12 \$
Transport en Vrac	90 310.58 \$
Parcours Fil Rouge	7 128.45 \$
Sous-total des incompressibles :	331 335.46 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020

Comptes à payer du mois de : Octobre 2020	
6tem ti inc	55.89 \$
Ecoprise Casault	6 151.16 \$
RDL Télécom	413.91 \$
Maheu Maheu	143.72 \$
MRC de Kamouraska	9 631.00 \$
Journal Le Placoteux	299.40 \$
Ebinisterie Dany Lévesque	18 059.12 \$
Transport en vrac St-Denis	1 094.56 \$
Roger Dubé	28.74 \$
Fonds information foncière	30.00 \$
Tech-mix Division Beauval	2 124.74 \$
Matériaux Direct inc	645.13 \$
Loic Breuzin	750.00 \$
ADN Communication	86.84 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	845.08 \$
Tech mini Mécanique	52.22 \$
Agro-Envirolab	2 561.64 \$
Groupe Avantis	109.80 \$
Location JC Hudon	332.69 \$
Produits Sanitaires Unique	2 919.30 \$
Base 132	610.52 \$
Buro Plus	1 864.65 \$
PA Michaud	373.67 \$
Service Kam-Aide	559.64 \$
Roberto Ouellet Excavation	1 369.64 \$
Chauffage RDL	204.19 \$
Transport Patrick Dionne	201.21 \$
Ville de RDL	4 556.66 \$
CWA	3 854.42 \$
Bouchard Service Conseil	7 266.42 \$
Bell Mobilité	48.25 \$
Déneigement Ginette Boucher	160.00 \$
Fabrik 66	171.31 \$
FQM	16 775.04 \$
SEAO	58.57 \$
Service de Prévention Kamouraska L'Islet	13.80 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	84 422.93 \$
GRAND TOTAL	415 758.39 \$

20-11-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

20. Correspondance

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 novembre 2020**

- Lettre de la MRC relativement à l'appel aux projets innovants pour le développement culturel ;
- Lettre du MAMH relativement à l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;
- Courriel du MTQ relativement au programme d'aide à la voirie locale volet Entretien des routes locales annonçant une aide financière maximale de 121 705 \$ pour l'entretien de nos routes locales admissibles ;
- Courriel du MTQ relativement au programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration annonçant une aide financière maximale de 4 000 \$ pour les travaux d'amélioration sur le chemin du Sud-de-la-Rivière, route du Coteau-de-Pins tel que demandé par la Municipalité ;
- Courriel du MTQ relativement à un arrêté ministériel, en vigueur depuis le 9 août, assurant la continuité de l'encadrement de l'utilisation des aides à la mobilité motorisées (AMM) sur les chemins publics ;
- Courriel du MAMH relativement à un nouveau programme d'appui aux collectivités – Québec investira plus de 16 millions pour l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes dans les régions.

21. Varia

22. Période de questions

23. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **24 novembre 2020 à 19h00.**

24. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu **le 1^{er} décembre 2020 à 20h00.**

25. Levée de l'assemblée

20-11-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h32.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière